



## La sécurité et les emplois d'été : Es-tu en danger?

**D'un bout à l'autre du Canada, des milliers d'étudiants travailleront cet été dans de petites et moyennes entreprises ou dans divers établissements, comme des hôpitaux et des écoles.**

Quelques-uns deviendront ambassadeurs dans des festivals locaux, alors que d'autres concevront des pages Web pour des entreprises de leur région. Ceux qui ont davantage l'esprit d'entreprise créeront leur propre emploi ou participeront à une multitude de projets communautaires à titre de bénévoles.

Il est important que les jeunes Canadiens soient conscients des enjeux de santé et de sécurité au travail, surtout lorsqu'ils commencent un nouvel emploi d'été. Chaque fois qu'il est question de santé et de sécurité au travail, les responsabilités incombent autant aux employés qu'aux employeurs.

## Pourquoi la sensibilisation à la santé et à la sécurité en milieu de travail est-elle si importante?

- Cela pourrait te sauver la vie!
- Tu pourrais t'éviter des blessures.
- Un accident tragique, ça peut se produire, même pendant ta première journée de travail.
- Tu dois être conscient des risques potentiels de ton milieu de travail.
- Tu dois sensibiliser les autres au danger.
- Tu dois connaître les mesures de protection et les programmes d'indemnisation à ta disposition.
- Une formation adéquate est la clé de ta sécurité.

## Mythes et réalités

1. **Je peux prendre des risques, je ne vais pas mourir.**  
En 2011, plus de 68 travailleurs âgés de 15 à 29 ans sont morts dans leur milieu de travail au Canada.
2. **Je peux tout faire. Je suis jeune et en bonne forme.**  
Environ un quart des personnes qui se sont blessées au travail étaient âgées de 15 à 29 ans.
3. **Rien ne peut m'arriver, je suis en sécurité au travail.**  
Plus de gens se blessent au travail que dans les accidents de la circulation.

4. **Je dois accomplir toutes les tâches que me confie mon employeur.**  
Tu as le droit de refuser de faire un travail dangereux.
5. **Ce n'est pas moi qui suis responsable de la sécurité de mon milieu de travail, c'est mon employeur qui doit s'en charger.**  
Tu dois connaître et observer toutes les règles dans ton milieu de travail.

## Tu as trois droits fondamentaux

- Le droit de savoir quels sont les risques présents sur le lieu de travail
- Le droit de participer à des activités sur la santé et la sécurité
- Le droit de refuser un travail dangereux

## Responsabilités des employeurs et des employés

### Responsabilités des employeurs

- Fournir un milieu de travail sain et sécuritaire.
- Former les employés au sujet des risques potentiels dans le milieu de travail et s'assurer que les travailleurs qui doivent l'être sont accrédités.
- Corriger les comportements et les situations qui présentent un danger.
- S'assurer que l'équipement de protection est disponible et que les employés l'utilisent.
- Déclarer tous les accidents ou incidents et faire enquête à ce sujet.

### Responsabilités des employés

- Connaître et observer toutes les règles.
- Assurer sa propre sécurité, ainsi que celle des collègues et des visiteurs qui peuvent subir les conséquences de ses actions.
- Signaler à l'employeur les comportements et les situations qui présentent un danger.
- Utiliser l'équipement de protection comme l'exige l'employeur.
- Signaler immédiatement à l'employeur tout accident, incident ou maladie.

Pour déceler ce qui peut être dangereux dans le milieu de travail, rien ne vaut l'observation, l'apprentissage et l'expérience!

**Source :** « Es-tu en danger? », Service Canada, 2013.  
<http://www.jeunesse.gc.ca/fra/publications/danger.shtml>

Cette reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.